



TOGO

**FEUILLE DE ROUTE DE L'UE POUR
L'ENGAGEMENT ENVERS LA SOCIÉTÉ
CIVILE TOGOLAISE
2014 - 2017**

Approuvé par: Délégation de l'Union Européenne au Togo, Ambassade de France au Togo, Ambassade d'Allemagne au Togo

Date d'approbation / de mise à jour:

1 ETAT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

1.1 ENVIRONNEMENT PROPICE

Droits juridiques fondamentaux

Quelle est la situation de jure et de facto qui permet à la société civile d'exercer sa liberté d'expression, de réunion et d'association ? Cela inclut les droits des OSC, tels que formalisés, transparents et non discriminatoires, de se faire enregistrer, d'exercer leurs activités de manière indépendante et autonome et de coopérer entre citoyens en l'absence de toute ingérence disproportionnée ou injustifiée de l'État.

La liberté d'expression au Togo est aujourd'hui globalement respectée. Cependant, une série de manifestations non-autorisées ont été réprimées au cours des derniers mois. Un travail préparatoire sur la réglementation du droit à manifester et un projet de loi de réglementation des manifestations ont déclenché des fortes critiques. Le Gouvernement a relancé le dialogue et revu et adopté le projet de loi en 2011 (voir ci-dessous). En juin 2013 il a été adopté une nouvelle loi organique relative à la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) conformément aux recommandations de la Cour Constitutionnelle qui avait rejeté certaines dispositions du projet de loi, jugées non-conformes à la constitution. La décision de la Cour était intervenue suite à des manifestations des Association des journalistes en début d'année 2013.

Dans le cadre de l'ouverture démocratique c'est la loi française de 1901 sur la liberté d'association qui a été choisie pour encadrer les activités de la société civile. Dès qu'un groupe de personne ou d'associations se rassemble autour d'un objet social pour mener des activités à but non lucratif (sans profits à partager entre les associés) et qu'il ne contrevient pas à l'ordre public, il dépose ses statuts à la préfecture qui doit lui remettre dans les plus brefs délais un récépissé. Les associations obtiennent ainsi la personnalité juridique. Ce régime de déclaration est un régime de liberté publique. Dans les faits l'obtention de ce récépissé est très longue : plusieurs mois, voire plusieurs années (quinze ans dans le cas de la Ligue Togolaise des Droits de l'Homme -LTDH -: 1990-2005).

La liberté d'association est aussi garantie par la Constitution du 14 octobre 1992 qui consacre la liberté d'association en son article 30. Cet environnement légal a favorisé la création de nombreuses organisations de la société civile et de nombreux partis politiques.

Deux actes juridiques sont depuis venus compléter les dispositions prises par ces textes:

1. Le décret n°92-130 (1992) naît d'un contexte particulier, celui de la Conférence Nationale Souveraine et de la vague de démocratisation. Il définit le statut d'Organisation Non-Gouvernementales, ainsi que ses conditions d'attribution.
2. La loi n°2011-10 (2011) régit quant à elle les conditions d'organisation des rassemblements et manifestations des associations.

Selon le Code du travail, les syndicats peuvent se constituer librement et chacun peut adhérer à un syndicat de son choix dans sa profession. Le code reconnaît la capacité civile aux syndicats tandis que la reconnaissance de leur représentativité est soumise à décision du ministre chargé du travail. Les unions de syndicats sont réglementées, de même que les caisses spéciales de secours mutuels et de retraite.

Soutien organisationnel et financier

Quelles sont les procédures de jure et de facto pour obtenir des fonds étrangers ou nationaux ? Dans quelle mesure les autorités ont-elles pris des mesures pour établir des dispositions favorisant le volontariat, le versement de fonds publics en faveur des OSC ou l'octroi d'incitations (fiscales) pour la mobilisation de fonds locaux, tels que des règles fiscales favorables aux fondations privées, des cotisations de membres, des actions philanthropiques.

Le soutien organisationnel et financier de la part des autorités publiques est faible ce qui reflète une volonté politique faible de renforcer la SC. Il y a une désorganisation et une inadaptation des services de l'Etat chargés de suivre la mise en œuvre du statut associatif. Il y a une absence de moyens structurels, financiers et de ressources humaines compétentes de la part de l'Etat vers la société civile locale et - une méconnaissance des textes ou dispositions juridiques spécifiques aux types d'Organisations de la Société Civile (OSC). Les OSC n'ont pas toujours un domaine d'activité ou de compétence déterminé, elles ont tendance à se positionner en fonction des crédits disponibles. L'Etat n'a pas une politique cohérente et à long terme pour soutenir financièrement les OSC. Le statut d'ONG ne présente pas d'intérêt particulier en matière fiscale. De fait le décret de 1992 n'est pas efficacement mis en œuvre. Les faîtières n'ont pas de statut spécifique et ne reçoivent pas de récépissé les reconnaissant comme telles ou sont tout simplement déclarées comme ONG, ce qui selon eux fragilise et explique en partie la non appartenance de beaucoup d'OSC à un réseau (valeur ajoutée pas reconnue). En revanche, d'une manière générale, les OSC estiment que les procédures pour obtenir de fonds étrangers sont assez compliquées et exigeantes et maintiennent que souvent elles n'ont pas la capacité organisationnelles pour suivre les procédures. Les OSC sont extrêmement dépendantes des fonds étrangers ; il leur est donc difficile d'établir un plan d'action pluriannuel voire même annuel en raison de la variabilité des financements octroyés par les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

En parallèle, même si il y a un nombre des OSC spécialisées, qui disposent d'expériences importantes et de compétences avérées sur leur propres secteurs celles-ci sont souvent écartées par les OSC généralistes. En plus, les relations entre OSC et secteur privé (notamment les petites et moyennes entreprises) sont inexistantes, même si la pratique internationale montre que la génération de profits pourrait contribuer à la consolidation, la durabilité et la duplication de petits projets.

Participation à la vie publique

Dans quelle mesure les autorités permettent-elles de faire effectivement participer la société civile à l'élaboration des politiques nationales et sectorielles ? Les autorités nationales et locales sont-elles mises au point des plateformes et mécanismes en état de fonctionnement pour permettre un dialogue entre tous les intervenants orientés vers les résultats.

Même si les dernières années la situation s'est améliorée, les OSC togolaises ne participent pas d'une manière régulière et efficace à l'élaboration de politiques nationales et sectorielles. De façon générale, les difficultés des services étatiques à collaborer avec la société civile sont liées d'une part au manque de moyens humains, techniques et financiers des services de l'Etat affectés aux relations avec le monde associatif et suivi du statut ONG et d'autre part aux faiblesses des OSC et à leur conception de la collaboration avec l'Etat. Les OSC ont souvent une bonne connaissance du terrain et une proximité des citoyens, mais beaucoup d'entre elles affichent une faible organisation, des défauts de gouvernance interne et de transparence, de même qu'un manque de fonds propres et une dispersion de leurs actions. Les OSC n'ont pas toujours un domaine d'activité spécifique ou de compétence déterminée. Aussi, une grande partie d'OSC manquent d'ancre local et de représentativité auprès de leurs membres ou sympathisants. Il en résulte un déficit de fiabilité qui justifie partiellement le manque de volonté des autorités à leur concéder

certaines compétences sur le terrain. Cependant, plusieurs OSC suggèrent qu'il y a aussi un manque de volonté politique sur la question de participation régulière et essentielle des OSC à l'élaboration des politiques nationales et sectorielles et quant au manque de plateformes et de mécanismes de dialogue entre les OSC et l'Etat. A cela s'ajoute le nombre pléthorique d'OSC (plus de 4000), la concurrence qu'elles se livrent en matière de recherche de financement et, dans certains cas, leur politisation qui ne facilitent pas leur intégration aux politiques publiques et les décrédibilisent d'une manière générale Concurrence que les PTF entretiennent inexorablement à travers le système, certes transparent et inévitable, des appels à projets/propositions. Aussi une implication institutionnalisée et systématique des OSC dans la revue régulière (Suivi et Evaluation) de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE) au niveau national et local manque (jusqu'au maintenant la revue se concentre sur le niveau national / secteur-ministériel) ainsi que un dialogue institutionnalisé Etat-OSC sur les grands réformes de l'Etat (le dialogue avec les OSC sur la décentralisation et les élections locales récemment commencé est stagnant actuellement).

Autres facteurs dans ce contexte

En fonction du contexte spécifique au pays, veuillez indiquer les autres facteurs importants pour créer un environnement propice, y compris toute problématique spécifique dans les pays fragiles et/ou les pays enclins aux conflits.

Dans le contexte fragile du Togo, les défis posés à la SC sont nombreux et complexes. Comme conséquence, l'identification de facteurs principaux et prioritaires pour la création d'un environnement propice dans le pays est un enjeu majeur. De manière générale, on peut souligner quelques facteurs importants concernant la vie associative togolaise et l'environnement dans lequel celle-ci fonctionne:

- le peu de reconnaissance des réseaux et faîtières ;
- l'absence de cadre de concertation réelle des acteurs de développement ;
- la méfiance mutuelle entre les OSC et les services de l'Etat ;
- l'insuffisance d'appui de l'Etat pour la promotion d'une société civile organisée et dynamique ;
- l'insuffisance d'informations au sein même des réseaux d'OSC ;
- la multiplicité d'OSC pour lesquelles le développement personnel prime sur le développement communautaire
- la concurrence entre OSC et la politisation de certaines organisations
- une grande fragmentation (nombre) des OSC les affaiblissent
- peu d'expérience dans la vie démocratique
- une grande fluctuation de personnel et des thèmes (selon la disponibilité des fonds internationaux disponibles)
- peu de transparence interne
- le manque d'ancrage et de légitimité d'OSC, plutôt aux milieux ruraux et semi-ruraux

1.2 PARTICIPATION ET RÔLES

Participation à la formulation des politiques publiques

Quels sont le niveau et la qualité de la participation des OSC aux processus de réformes et d'élaboration des politiques et budgets publics au niveau central et local ? Il s'agit notamment aussi des domaines politiques hors de la coopération au développement, tels les politiques commerciales, migratoires et de changement climatique. Dans quelle mesure les OSC peuvent-elles exercer un effet de levier efficace en analysant et en contribuant à ces processus ?

Le niveau de la participation des OSC togolaises dans les domaines du budget et des finances publiques, le commerce international (dont les activités portuaires), la migration et le changement climatique reste très faible. Comme mentionné dans les questions précédentes, en dépit de ses aspects positifs et ses points forts, la société civile togolaise se caractérise par un nombre important de problèmes et de faiblesses structurelles qui empêche sa participation active, significative et régulière dans un grand nombre de domaines spécialisés, tels que ceux mentionnés précédemment. En conséquence, le nombre d'OSC spécialisées est faible, car la plupart des associations non-étatiques ont tendance à être impliquées dans différents secteurs, en fonction de la disponibilité du financement. En outre, le faible niveau de confiance entre les institutions publiques et les OSC empêche la société civile d'être impliquée d'une manière substantielle dans les processus de réformes sectorielles du pays.

La qualité de la participation des OSC au développement local est encore faible du fait du manque des compétences et capacités. En général vu la mutuelle entre OSC et administration communale, les OSC sont encore peu entendues et n'ont pas encore un accès suffisant à la participation à la gouvernance locale. La coopération allemande a commencé à appuyer l'amélioration des relations entre les OSC et les communes. Dans les trois communes d'intervention de la coopération allemande, on peut déjà mesurer une amélioration.

La seule structure qui suit, bien qu'avec certaines limitations de capacités, l'exécution budgétaire de l'action gouvernementale est la branche nationale du réseau international "Publish what you Pay" dans le cadre du suivi de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE). Des représentants des OSC sont prévus dans le cadre du Dispositif Institutionnel de gestion de suivi et de l'évaluation des Politiques de Développement (DPIP), mais de facto leur participation est variable. Il en va de même pour la revue du document de réforme des Finances Publiques, organisée annuellement par le Secrétariat Permanent (SP), mais qui est plutôt une séance d'information. Pour ce qui concerne le suivi budgétaire et la participation au comité gouvernance économique, aucune organisation de la SC n'y prend part.

L'UE, au travers de son Programme d'Appui à la Société Civile et la Réconciliation Nationale (PASCRENA) et ses lignes budgétaires et les EM de l'UE au Togo, essaie d'impliquer la SC togolaise dans les processus de réformes sectorielles du pays, en renforçant leurs capacités et en les impliquant dans les activités de plaidoyer et de dialogue avec les autorités publiques. De même, le renforcement de capacités de la société civile est l'une des priorités de l'UE au cours de la période 2014-2020 (11eme Fonds européen de développement - FED).

Transparence et redevabilité

Quel est le degré d'activité des OSC dans le domaine de la transparence et de la redevabilité (par exemple en donnant des informations, en suivant la mise en œuvre effective des lois, en contrôlant le respect par l'État des dispositions internationales sur les droits de l'homme, en contrôlant les recettes et les dépenses publiques, etc. ?) Quelle est l'efficacité de ces actions au niveau local et central ?

Plusieurs OSC (CNSC, CACIT, ACAT, SADD, GF2D, etc.) suivent les questions de transparence et de redevabilité, et plus précisément les questions des droits de l'homme, justice et justice transitionnelle, gouvernance. Celles-ci sont majoritairement issues de la région Maritime/Lomé. Les questions de finances publiques sont en revanche moins suivies par manque de connaissances et/ou d'expertise dans le domaine. Un suivi de l'activité parlementaire (CNSC notamment) est aussi assuré avec néanmoins certaines difficultés d'accès au Parlement et aux députés. L'efficacité de ces actions est douteuse et se fait beaucoup plus sentir au niveau central (Lomé) qu'au niveau local du fait de l'ancrage de ces OSC et du caractère très peu décentralisée de l'organisation administrative du Togo. Le suivi de l'activité de certaines Délégations Spéciale¹s a néanmoins été effectué de manière ponctuelle.

Toutefois, dans quelques cas, les ONG ont une place prépondérante dans certaines collectivités locales (par exemple l'ONG Communication pour un Développement Durable – CDD- à Dapaong, Recherche Action pour le Développement Intégré –RADI- et le comité de jumelage à Kpalimé, l'Agence Régionale de Coopération et de Développement de Champagne-Ardenne – ARCOD CA- à Sokodé, l'ONG Eau et Assainissement pour l'Afrique-EAA- à Notsè...). Les collectivités, les communes particulièrement, impliquent depuis plusieurs années des OSC. Les comités quadrilogue mis en place dans les 21 communes urbaines opérationnelles du pays témoignent de cette évolution. De même, l'association faîtière des communes, l'Union des Communes du Togo –UCT-, mène depuis 2011 un projet de centres de ressources financé par la DUE et associant 4 OSC. En plus il y a des OSC qui étaient impliqués dans l'élaboration du budget communal comme à Tsévié et à Sokodé pour l'année 2014.

Fourniture de services

Dans quelle mesure les OSC participent-elles à la fourniture de services, y compris à l'appui humanitaire le cas échéant ? Dans quelle mesure leur travail dans ce domaine est-il ancré dans des partenariats à acteurs multiples qui reconnaissent que la responsabilité première de fournir des services incombe à l'Etat (central et local).

Même s'il y a un grand nombre d'OSC s'occupent de fourniture de services (y compris l'appui humanitaire) dans le pays, le nombre d'organisations togolaises qui sont professionnalisées et disposent une autonomie financière et d'une capacité élevée au niveau de ressources humaines, est limité. Dans le secteur de services, la grande majorité des OSC dépendent largement du financement des partenaires internationaux et adaptent leurs agendas et activités par rapport aux thématiques des Appels à Propositions lancés. Ceci dit, il y a une reconnaissance, de la part des OSC, que la responsabilité première de fournir des services incombe à l'Etat, mais en même temps, celles-ci ont peu de confiance en la capacité et efficacité de ce dernier.

¹ Mairies dont le maire (le « délégué spécial ») est à ce stade nommé par le pouvoir central au Togo.

Les « quadrilogues »² permettent, avec évidemment des résultats très disparates d'une localité à une autre, de rassembler l'ensemble des acteurs impliqués dans la fourniture des services essentiels, dont les OSC, de se réunir régulièrement. C'est aussi un moyen pour les OSC locales d'être intégrées aux affaires communales et d'être en relation avec l'ensemble des acteurs de développement de la commune (et pas seulement les institutions publiques).

Croissance inclusive et durable

Dans quelle mesure les OSC sont-elles devenues des acteurs actifs de la sphère économique, en prenant des initiatives qui ont un impact sur l'économie (sociale) ? Il peut être nécessaire d'examiner le rôle des coopératives, des fondations et des ONG dans la promotion de l'esprit d'entreprise et de la création d'emplois en mobilisant les collectivités de base, en fournissant des services et en stimulant les activités génératrices de revenus en faveur des groupes pauvres et marginalisés.

Les OSC togolaises participent de façon limitée à la sphère économique du pays et ont une certaine contribution aux activités génératrices de revenus, plutôt au niveau qualitatif. Les OSC souffrent de contraintes importantes en termes de ressources financières et humaines et leurs activités sont fortement tributaires du soutien et de financement des acteurs internationaux ainsi que des institutions publiques. Des coopératives existent mais leur rôle est également limité dans la sphère économique togolaise où les institutions étatiques sont dominantes et captent une grande partie de l'économie formelle aux niveaux des revenus et de l'emploi formel. La faible présence de coopératives dans la sphère économique, hormis leurs capacités propres individuelles ou en réseaux (unions, fédérations), est partiellement le résultat du nouveau statut des coopératives dans le cadre de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) qui élimine de facto une multitudes de petits groupements coopératifs qui ne peuvent même pas accéder au statut de coopérative simplifiée.

La durabilité des projets des OSC n'est souvent pas assurée. Au terme des financements extérieurs, nombre de projets ne sont pas en mesure de continuer. Les bénéfices socio-économiques sont donc souvent limités dans le temps.

Prévention des conflits, consolidation de la paix et construction de l'Etat

Quel est le rôle de la société civile dans la promotion de la paix, la résolution des conflits et la construction de l'Etat ?

Au Togo, peu d'OSC semblent directement impliquées dans la prévention des conflits et la construction de la paix en tant que telles, hormis les structures à ambition régionale (West African Network for Peacebuilding-WANEP). L'angle d'approche est davantage celui de la construction de l'Etat, et notamment à travers l'appui au processus de justice transitionnelle et la mise en œuvre de garanties de non-répétition des violences du passé.

² Comité local associant la collectivité, les services déconcentrés de l'Etat, les opérateurs de services et les usagers afin d'améliorer la fourniture des services dits essentiels (eau, assainissement, télécommunications, transport...). Le SCAC, à travers les projets APRODECT et GUFL, a financé la mise en place de tels comités dans les communes du Togo. Actuellement, les 21 communes opérationnelles du pays ont leur comité. Un comité national interministériel a également été mis en place.

Cependant il y a quelques ONG locales dans l'observation électorale qu'ils sont étaient soutenue par l'UE pendant les périodes électorales du pays. Par exemple, l'UE a soutenu les dernières élections législatives du 2013 vers les organisations SYCED (Synergie Citoyenne pour des élections démocratiques au Togo) et l'Institut de Gorée.

1.3 CAPACITÉS

Légitimité, crédibilité et gouvernance interne

En quoi les diverses catégories d'OSC sont-elles légitimes et crédibles vis-à-vis de leur base, en termes de représentativité, de leadership, d'indépendance et de gouvernance interne ?

Une grande partie d'OSC togolaises sont considérées comme manquant d'ancrage local et de représentativité auprès de leurs membres ou sympathisantes. Il en résulte un déficit de légitimité qui justifie partiellement le manque de volonté des autorités de leur concéder certaines compétences sur le terrain. Deux faîtières nationales se concurrencent la représentativité nationale, au départ sur une base partisane, même si les collaborations et les rapprochements se développent en ce moment. 5 faîtières régionales existent (une par région). L'une d'elles a des capacités bien développées, trois autres souffrent d'un manque de capacité et une cinquième n'a pas d'existence légale. Elles se sont regroupées dans une fédération ad hoc.

Six centrales syndicales existent. Malgré une proximité forte avec l'espace politique, depuis 2005 les centrales travaillant ensemble et ont pu obtenir quelques résultats : convention collective nationale, réforme du code du travail, statut de la fonction publique. La notabilisation des anciens leaders syndicaux laisse la place à une génération plus militante et mieux formée au syndicalisme qui remet en cause le leadership des centrales. Des dynamiques intersyndicales à la base font monter la contestation sociale autour des droits économiques et sociaux. Le respect des droits économiques et sociaux se développe dans la zone franche grâce à une collaboration syndicats/milieu associatif. Nous ne disposons pas de beaucoup d'information sur le patronat. C'est un domaine qui méritera de plus d'analyse et attention.

Les multiples conflits de leadership ou de positionnement institutionnels sur des enjeux financiers, politiques ou géographiques divisent la SC togolaise en de nombreuses initiatives de structuration top-down qui nuisent à leur efficacité et leur crédibilité.

Beaucoup d'OSC affichent une faible organisation, des défauts de gouvernance interne et de transparence, de même qu'un manque de fonds propres et une dispersion de leurs actions. Les OSC n'ont pas toujours un domaine d'activité ou de compétence déterminé, elles ont tendance à se positionner en fonction des crédits disponibles, un élément qui met leur propre indépendance en question.

Un grand nombre ne disposent pas des outils de gestion qui leur permettent de travailler correctement. De plus, une grande majorité d'entre elles n'ont pas les ressources propres pour financer le noyau dur de leur structure (bureau, fonctionnement minimum, secrétariat permanent, réunions statutaires) et assurer leur survie sans financements externes. Dans la plupart des cas les cotisations ne sont pas payées.

La gouvernance interne (démocratie interne) est encore à améliorer. Il y a une forte besoin et demande de formation en leadership féminin.

Gestion de programmes et projets

Quelle est l'efficacité des diverses catégories d'OSC en termes de captation de fonds, de formulation de programmes, de définition des cadres de résultats, de gestion financière, d'évaluation, etc. ?

Il y a une manque des fonds propres qui ne permettent pas de d'animer la vie associative (statuts, mandats, réunions, délégations etc.). L'Etat ne soutient pas les OSC dans une manière structurée et planifiée et la plupart d'OSC dépendent des faibles cotisations de leurs membres et des bailleurs de fonds. La capacité des OSC à mobiliser de fonds est aussi faible.

Un petit noyau d'OSC sont rompus aux systèmes d'appels à projets, et sont plus à même à capter les financements extérieurs. Les appels à projets actuels sont parfois cependant basés sur une logique inadaptée avec des critères rédactionnels qui écartent d'office les initiatives intéressantes mais portées par des personnes limitées en français. Une simplification du processus de sélection serait utile.

La vie associative interne est souvent défaillante. Dans de nombreux cas le/la président(e) fondateur (trice), à partir d'une idée ou d'une opportunité ou d'une sollicitation d'un bailleur, met en place une structure mais les fondamentaux de la vie associative (AG, statuts, transparence de la gestion ou de l'information) ne sont pas respectés. Au niveau local, il existe un fort besoin et demande d'apprentissage de formulation et gestion des projets, et de gestion financière.

Dans ce contexte, on note des faiblesses fondamentales liées à la capacité de programmation, la gestion financière et l'évaluation dans le chef des OSC locales.

Un nombre non négligeable d'ONG fait appel à des volontaires étrangers pour répondre aux appels à projets et gérer les premières phases du projet. L'expérience montre qu'une fois le volontaire - sur qui repose le projet - quitte l'ONG, des problèmes surviennent dans la mise en œuvre (pas de transfert compétences, responsables non qualifiés, méconnaissance du projet...).

Recherche et activités de plaidoyer

Dans quelle mesure la société civile locale est-elle outillée pour conduire des recherches et lancer des actions efficaces de plaidoyer ? Il s'agit d'une vaste gamme d'aptitudes telles que les techniques de recherche, la constitution de dossiers, le savoir-faire juridique, le lobbying, les aptitudes à la négociation et à la communication, qui ensemble doivent permettre aux OSC de mieux définir, comprendre, analyser, présenter et suivre les questions politiques et budgétaires.

Les OSC togolaises sont peu utilisées pour conduire des recherches et lancer des actions efficaces de plaidoyer; et le cas échéant, cela intervient plutôt d'une manière ad hoc. Par exemple, dans le cadre des élections locales que la grande majorité des OSC veut voir aboutir, un regroupement ad hoc a été créé pour des activités (timides) de plaidoyer et sensibilisation. Cependant, la société civile connaît un fort tropisme institutionnel et une culture d'interpellation peu développée: il y a un besoin de renforcer leurs capacités de plaidoyer/ négociation pour jouer un rôle d'expertise alternative et de critique constructive.

Organisation, coordination et collaboration

Dans quelle mesure la société civile locale est-elle organisée en plateformes et alliances thématiques et généralistes au niveau sous-national et national ? Des liens existent-ils avec des réseaux régionaux et internationaux, des communautés et plateformes de recherche ?

Deux faîtières nationales se concurrencent la représentativité nationale, au départ sur une base partisane, même si les collaborations et les rapprochements se développent en ce moment. 5 faîtières régionales existent (une par région). L'une d'elles a des capacités bien développées, trois

autres souffrent d'un manque de capacité et une cinquième n'a pas d'existence légale. Elles se sont regroupées dans une fédération ad hoc.

Quelques réseaux thématiques travaillent de manière efficace (notamment dans les domaines du SIDA/santé, droits des femmes, droits des enfants, droits des personnes en situation de handicap, organisations paysannes, processus électoraux). Les associations de droits de l'Homme ont du mal à se structurer du fait de leur concurrence interne financière (accès aux bailleurs de fonds) et politique, mais il y a un groupe des Organisations de Défense des Droits de l'Homme (ODDH) actif depuis 2012 dans l'espace public (manifestations et déclarations conjointes).

Au niveau local il existe quelques plateformes et réseaux des OSC depuis plusieurs années, comme celles de Sokodé et de Kpalimé, qui sont appuyés par la coopération allemande.

2 ENGAGEMENT ACTUEL DE L'UE

2.1 DIALOGUE DE L'UE AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE

Dialogue structuré

Quels sont les mécanismes utilisés pour les consultations de l'UE et le dialogue avec les OSC locales ? Quelles informations sont fournies à l'avance et à quel niveau ? Dans quelle mesure les consultations sont-elles inclusives ? Habituellement, qui y participe ? Qui fixe l'ordre du jour – et contient-il des questions stratégiques plus larges, notamment celles qui sont liées à la cohérence de l'action menée en faveur du développement ? Quels en sont habituellement les résultats ? Un suivi est-il assuré ?

A ce stade, il existe trois principaux mécanismes que l'UE applique dans ses consultations avec les organisations locales des OSC au Togo. La première est à travers ses programmes, tels le PASCRENA qui organisent un grand nombre de séminaires, d'ateliers, de conférences et de rencontres avec les OSC et la participation de plusieurs autres acteurs nationaux et internationaux. Le deuxième mécanisme de dialogue de l'UE avec la société civile togolaise intervient au travers des instruments de financement thématiques/des lignes budgétaires. Grâce à ses projets en cours et aux appels à propositions périodiques, l'UE a la possibilité de tenir un dialogue régulier avec la société civile togolaise lors des visites de projets, au cours du suivi/évaluation, à l'occasion des cérémonies de lancement et de clôture des projets, ou encore pour les séminaires et ateliers auxquelles l'UE est invitée. Une occasion importante de dialogue réside également dans les séances d'information/formation que la délégation organise à l'occasion de chaque lancement d'appel à proposition, et auxquelles participent à chaque occasion 60-80 organisations. Le troisième mécanisme est une politique de «portes ouvertes» (autant que faire se peut) suivie par DUE vis-à-vis les organisations de la société civile locale. Chaque mois, un grand nombre d'OSC participent à des réunions avec la DUE, afin de discuter d'un certain nombre de questions qui les concernent: priorités des OSC, mécanismes de financement de l'UE; politiques nationales, régionales et sectorielles de la DUE concernant la société civile togolaise; plaidoyer; questions de programmation pour le 11e FED; autres questions sur les politiques de l'UE en lien avec la SC, etc. Avant les réunions, à tous les niveaux de discussions et de négociations, un certain nombre de documents sont envoyés ou distribués en ce qui concerne l'ordre du jour des discussions. Celui-ci est généralement déterminé par l'entité qui prend l'initiative d'un événement après de consultations et un consensus avec les participants. La plupart des réunions et initiatives font partie d'un cadre plus large en ce qui concerne les OSC et leur rôle dans le contexte politique et socio-économique actuel. Selon les discussions ou l'initiative, il y a habituellement un suivi, mais cela ne se traduit pas nécessairement par des actions concrètes

1.2 DIALOGUE SUR LES POLITIQUES POUR CRÉER UN ENVIRONNEMENT PROPICE

Nature de l'engagement actuel

Quel est l'engagement actuel de l'UE pour promouvoir un environnement propice des OSC dans le pays ? Dans quelle mesure l'UE a-t-elle utilisé sa position et son levier politiques pour défendre l'action indépendante des OSC ? Quelles actions concrètes ont été entreprises ces dernières années et quelle a été leur efficacité ?

La DUE au Togo, a appuyé et continue à soutenir, la création d'un environnement propice pour les OSC du pays, d'une manière systématique et cadrée. Les initiatives sont de deux ordres: le cadre légal et son application; et l'organisation, gouvernance interne et transparence des OSC au Togo. Sur la question du cadre légal et de son application, des études et analyses ainsi qu'une cartographie de la société civile, pourront augmenter la compréhension des éventuelles faiblesses du cadre juridique et règlementaire et des difficultés et limites de son application.

Au travers du Projet d'Appui à la Société Civile et la Réconciliation Nationale, l'UE a mis à jour l'état des lieux de l'environnement juridique des OSC, et elle a effectué des études sur l'obtention des récépissés et du statut d'ONG et sur le cadre normatif du monde rural, des propositions d'un nouveau cadre juridique et des actions de plaidoyer pour accompagner les propositions. De cartographies de la société civile seront aussi effectuées dans les 5 régions du pays, pour mieux comprendre et identifier les acteurs non-étatiques et leurs dynamiques au niveau local.

Les résultats de ses actions seront distribués à un très grand nombre d'acteurs dans les 5 régions du Togo et les premières études ont déjà été reçues avec un grand intérêt et espoir. Cependant, leur efficacité dépend largement de la volonté politique nationale et de l'efficacité du plaidoyer ainsi que de la capacité de coordination des faitières nationales et régionales des OSC.

1.3 INTÉGRATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Intégration dans tous les domaines de la coopération de l'UE

Dans quelle mesure la société civile locale a-t-elle été effectivement intégrée dans les processus de coopération de l'UE (par exemple la programmation, dans ses secteurs et instruments (par exemple les opérations d'appui budgétaire) ? Dans quelle mesure l'UE a-t-elle été en mesure d'améliorer la complémentarité entre les instruments géographiques et thématiques pour appuyer la société civile ? Veuillez en donner des exemples, s'il y a lieu.

La société civile togolaise a été modérément intégrée dans les processus de coopération au développement de l'UE. Sa structure fragmentée, ainsi que son faible niveau de professionnalisation et des capacités et la coopération et de dialogue avec les institutions de l'État limitées ont impliqué que l'UE doive recourir à une à une approche progressive vers l'intégration des acteurs non étatiques dans le processus de la coopération au développement UE - Togo.

La situation de l'intégration des OSC dans les domaines de la coopération de l'UE est mixte. Dans le domaine de l'appui budgétaire les OSC ne sont pas intégrés en aucune manière régulière. Néanmoins, grâce à des programmes comme PASCRENA et PNADE, les OSC sont intégrés dans le dialogue sectoriel et la mise en œuvre de domaines comme la décentralisation et la réconciliation nationale.

L'UE au Togo, atteint un niveau modérée de complémentarité entre ses instruments de coopération géographiques et thématiques en ce qui concerne la société civile togolaise. Vers le 10eme FED et les AaP et les lignes budgétaires, les initiatives de l'UE au Togo sont concentrés aux quelques domaines bien définies par rapport aux besoins de la SC togolaise: le développement des capacités; l'environnement propice; le dialogue institutionnel entre les OSC mêmes et OSC et les institutions publiques; la promotion de la protection des droits de l'homme au Togo vers les instruments thématiques comme l'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH)

1.4 COORDINATION

Etats membres et autres acteurs majeurs

Quels sont les Etats membres actifs et combien parmi eux déplient des activités substantielles à l'égard de la société civile ? Y a-t-il d'autres acteurs majeurs à prendre en compte dans la communauté internationale des donateurs lorsqu'il s'agit de la société civile ?

Les seuls Etats membres présents au Togo sont la France et l'Allemagne. Tous deux sont actifs à l'égard de la société civile togolaise, plutôt au niveau du renforcement de capacités et du rôle des OSC dans la bonne gouvernance, ainsi qu'en appui à la décentralisation et la réconciliation nationale. Les deux pays participent activement au dialogue politique national et promeuvent systématiquement le rôle important que les OSC peuvent jouer au Togo aux niveaux politique et socio-économique. Le système des Nations Unies, et en particulier le Programme des Nations Unis pour le Développement (PNUD), est aussi actif principalement au travers d'initiatives liées au renforcement de capacités des OSC.

L'UE et les EM appuient pendant plusieurs années les OSC dans leur développement organisationnel et la construction et le renforcement de leurs plateformes et réseaux.

Mécanismes de coopération existants

La délégation de l'UE et les autres Etats membres (ainsi que d'autres acteurs internationaux) se coordonnent-ils régulièrement en ce qui concerne les questions relatives à la société civile au niveau des chefs de coopération, des chefs des sections politiques, des chefs de mission ? Quels types de questions sont-elles examinées lors de ces réunions ?

En principe ce type de concertation formelle n'existe pas à ce stade. Nous collaborons cependant de manière étroite, notamment en termes d'échanges d'information, de participation à des jurys de sélection de projets proposés par des OSCs, etc. Aussi il y a un niveau de coordination sur la planification opérationnelle annuelle, aux ateliers et autres évènements des programmes. En plus au niveau d'exécution des programme existe déjà une division de travail accordée concernant certains thèmes (p.ex. appui au plan de développement communal de Kpalimé) ou un accord / concertation concernant l'introduction des outils (p.ex. appui à la gestion financier communal ; plan de communication de Kpalimé).

Échanges d'informations

Dans quelle mesure la délégation de l'UE et les Etats membres (ainsi que d'autres acteurs internationaux) ont-ils mis au point des systèmes et instruments pour faciliter des actions conjointes et leur coordination (par exemple des plateformes efficaces pour l'échange d'informations sur les projets financés, les partenaires soutenus, le calendrier des événements, les bonnes pratiques, les études menées, etc. ?

Nous tenons régulièrement des réunions d'échanges, sur une base sectorielle. Le Gouvernement gère lui-même une « plateforme de gestion de l'aide », qui concerne tous les types de projets, mais permet aussi d'obtenir des informations concernant les projets mis en œuvre avec la société civile. Au niveau d'exécution des programmes/projets l'harmonisation des plans opérationnels, des calendriers des évènements pourraient encore être optimisée pour éviter des superpositions. Des études et analyses pourraient être menées ensemble.

Actions conjointes

Des initiatives sont-elles menées conjointement, en particulier avec les Etats membres : analyses conjointes (par ex. des cartographies), recherche de complémentarité dans les interventions aux niveaux géographique et thématique, systèmes conjoints de financement pour le développement des capacités des OSC?

Non, à ce stade ce type d'initiatives n'existe pas mais l'établissement de la feuille de route, ainsi d'ailleurs que le processus de programmation conjointe, ouvre de nouvelles perspectives à cet égard.

Division du travail

Le soutien est-il rationnalisé ou une division du travail entre la délégation de l'UE, les États membres et d'autres donateurs a-t-elle été discutée/proposée ?

Il y a un bon niveau de coopération entre l'UE et les États membres en ce qui concerne les OSC, tant en termes de dialogue que d'échange d'informations. Outre la récente programmation conjointe (2014-2020) de l'Union européenne et ses Etats membres, l'Union européenne avec la France et l'Allemagne participent en commun à un certain nombre de comités sectoriels (dont celui relatif à la « bonne gouvernance »), ainsi qu'un groupe de bailleurs consacré à la bonne gouvernance sous l'égide du PNUD. Au niveau de division du travail, la programmation conjointe améliore de manière significative la définition des initiatives en rapport avec les OSC que chaque entité aura au cours de la période. Cependant la délégation avec les EM planifient de mieux coordonner et diviser leurs activités comme les capacités d'absorption de nos partenaires locaux restent limitées et ils déplorent à fois la concentration des formations et ateliers mise en œuvre par les PTF.

1.5 ENSEIGNEMENTS TIRÉS

Enseignements tirés

Quels sont les principaux enseignements (positifs et moins positifs) tirés à ce jour de l'engagement de l'UE envers la société civile ?

Dans le contexte fragile du Togo, où les défis politiques et socio-économiques sont nombreux et complexes, la présence de l'UE est largement considérée, par les acteurs non étatiques, comme un facteur positif en ce qui concerne les relations entre les institutions publiques et la société civile. En termes d'assistance financière et technique, les faîtières nationales et régionales des OSC, apprécient le fait que l'UE continue de soutenir la société civile locale à travers ses projets et programmes lancés régulièrement dans les différents secteurs thématiques. En outre, il y a une appréciation globale positive quant à la programmation de l'UE, de moyen terme et prévisible, ce qui permet aux OSC et aux institutions publiques de mieux programmer leurs propres activités. D'autre part, le principal défi pour les OSC togolaises, en termes de coopération avec l'UE, reste toujours la complexité des procédures afin de bénéficier d'un financement.

Principe du «ne pas nuire»

Quels sont les domaines les plus problématiques en termes d'approches actuelles des donateurs et de modalités d'appui envers la société civile locale ? Quelles pratiques sont susceptibles d'avoir un impact négatif sur la consolidation de la société civile en tant qu'acteur indépendant du développement ?

Dans le contexte politique et socio-économique fragile du Togo, où il y a des besoins urgents d'assistance, dans presque tous les secteurs de la société, il est difficile d'identifier certains secteurs où l'approche des bailleurs de fonds est problématique, spécialement dans le vaste domaine qui représente la société civile togolaise. Néanmoins, le succès ou l'échec de la coordination des bailleurs de fonds peuvent être une source potentielle de futurs problèmes ou des solutions plus efficaces pour les OSC locales. En ce sens, l'échec des donateurs à mieux coordonner leurs activités au Togo dans l'avenir, peut être une raison possible pour un certain nombre de leurs initiatives, dans le secteur de la SC, à avoir un impact négatif, en particulier dans les domaines du développement des capacités administratives ainsi que dans l'efficacité des OSC. Dans cette logique et afin d'éviter une extension excessive des activités des OSC togolaises sur le terrain mais aussi aux niveaux régional et national, l'amélioration de la coordination des bailleurs de fonds présents dans le pays est impérative. Aussi, une simplification des procédures de sélection et des appels à projets thématiques dédiés aux OSC spécialisées, pour écarter les ONG généralistes, seront considérées. En même temps, dans l'appui aux OSC les EM/UE doivent veiller de ne pas renforcer et cimenter la dépendance financière et d'accompagnement des OSC. Les projets et programmes devraient mettre l'accent plutôt sur des effets des changements structurels des OSC.

3 PRIORITÉS

Axe 1: Environnement propice pour la Société Civile

Priorités:

- 1.1 Le cadre juridique régissant les OSC togolaises est mis à jour et amélioré
- 1.2 La coopération et la confiance entre les OSC et les institutions publiques sont renforcées
- 1.3 La viabilité financière des OSC est améliorée

Indicateurs:

- 1.1.1 Nouvelles loi et réglementation régissant la vie associative existantes et adaptées au contexte togolais
- 1.1.2 Nombre d'OSC connaissant et appliquant le dispositif du cadre légal augmenté
- 1.1.3 Nombre de récépissé d'OSC augmenté
- 1.2.1 Nombre de cadres de coopérations efficaces entre les OSC et les institutions publiques s'améliore
- 1.2.2 Taux de représentativité et de participation des OSC dans les différents cadres de concertation de l'Assemblé Nationale augmente
- 1.2.3 Nombre d'engagements mis en œuvre par le Gouvernement sous l'impulsion des OSC augmente
- 1.2.4 Nombre de faitières régionales et nationales et des OSC locales qui participent conjointement au processus de décentralisation et aux processus électoraux s'accroît
- 1.3.1 Nombre des OSC recevant un soutien financier par des acteurs multiples augmente
- 1.3.2 Nombre des OSC recevant un soutien financier étatique augmente
- 1.3.3 Taux des OSC s'autofinancant augmente
- 1.3.4 Sondage parmi les OSC : leur environnement propice à améliorer pendant la période 2014-2017 ou pas?
- 1.3.5 Nombre d'invitations reçues / participation des OSC togolaises aux conférences régionaux et internationaux pour présenter des bonnes pratiques de leur implication dans la vie publique au Togo

Axe 2: Participation des OSC à la vie publique

Priorités:

- 2.1 L'inclusion des OSC au dialogue national avec les autorités publiques sur les questions sectorielles est renforcé
- 2.2 L'ancre et la légitimité des OSC aux niveaux local, régional et national sont améliorés

- 2.3 La transparence et la redevabilité des OSC aux niveaux national, régional et local sont améliorées
- 2.4 La quantité et la qualité de fourniture de services des OSC sont améliorées

Indicateurs:

- 2.1.1 Nombre des OSC qui participe aux comités sectoriels augmentent
- 2.1.2 La quantité et la qualité des rapports des comités sectorielles où les OSC participent s'améliore
- 2.2.1 Nombre de partenariats et de liaisons entre les OSC nationales et régionales avec de petits OSC locales augmente
- 2.2.2 Nombre d'activités communes entre les OSC nationales et régionales avec les petits OSC locales augmente
- 2.3.1 Nombre et distribution de publications de rapports des OSC au niveau locale, régionale et sur les réseaux sociaux augmentent
- 2.3.2 Nombre des OSC adoptant le Charte de Transparence pour les OSC togolais
- 2.3.3. Nombre des OSC adoptant le Code Ethique pour les OSC togolais
- 2.3.4 Nombre d'ateliers de renforcement de capacités sur la transparence de la gestion budgétaire des OSC augmente
- 2.3.5 Nombre d'audits des OSC augmente
- 2.3.6 Un système de vérification de bonne gestion des fonds des OSC est mis en place par les autorités publiques, sous peine de retrait de récépissé
- 2.3.7. Nombre de procédures institutionnalisés de participation de la OSC (ancrage dans la loi, des décrets)
- 2.3.8 Sondage sur l'amélioration de leur satisfaction avec la participation des OSC
- 2.4.1 Nombre des OSC qui participe aux initiatives de fourniture de service augmente
La qualité de leurs rapports s'améliore
- 2.4.2 Nombre de rapports de suivi/évaluation de projets des OSC de fourniture de service augmente
- 2.4.3 Nombre des commandes/commissions/marchés publiques pour des OSC pour la conduite des analyses, recherches, études ou autres prestations de service (consultations)

Axe 3: Capacité des OSC locales à exercer leur rôle d'acteurs indépendants du développement

Priorités:

- 3.1 Le dialogue et les liens entre les OSC aux niveaux national, régional et local sont renforcés
- 3.2 Le dialogue et les liens entre les OSC togolaises et autres OSC aux niveaux régional et international sont améliorés
- 3.3 La capacité des OSC sur la formulation des programmes conjoints est améliorée

3.4 La capacité des OSC de lancer des actions efficaces de plaidoyer est renforcée

Indicateurs:

- 3.1.1 Nombre de réunions régulières entre les OSC aux niveaux national, régional et locale augmente
- 3.1.2 Nombre de plateformes des échanges et de dialogue régulier entre les faitières des OSC aux niveaux national et régional et les autorités nationales et régionales augmente
- 3.2.1 Nombre d'alliances des faitières des OSC togolaises au niveau régional et international s'accroît
- 3.2.2 Nombre d'initiatives conjointes entre faitières des OSC togolaises et faitières uest-africaines et internationales augmente
- 3.3.1 Nombre de formulation de programmes/projets rédigés conjointement par les OSC et les faitières régionales/nationales augmente
- 3.3.2 Nombre des projets proposés pour lesquels les OSC reçoivent un financement externe/des PTF
- 3.4.1 Nombre d'actions de plaidoyer lancées par des OSC conjointement aux institutions publiques augmente
- 3.4.2 Nombre d'ateliers et guides techniques pour les OSC sur les mécanismes de plaidoyer auprès des institutions publiques augmente
- 3.4.3 Nombre des OSC qui ont obtenu un statut juridique de bureau d'étude

4 ACTIONS

Tableaux récapitulatifs des actions à entreprendre

Priorité 1
1.1 Le cadre juridique régissant les OSC togolaises est mis à jour et amélioré 1.2 La coopération et la confiance entre les OSC et les institutions publiques sont renforcées 1.3 La viabilité financière des OSC est améliorée
Indicateur(s)
1.1.1 Nouvelles loi et réglementation régissant la vie associative existantes et adaptées au contexte togolais 1.1.2 Nombre d'OSC connaissant et appliquant le dispositif du cadre légal augmenté 1.1.3 Nombre de récépissé d'OSC augmenté 1.2.1 Nombre de cadres de coopérations efficaces entre les OSC et les institutions publiques s'améliore 1.2.2 Taux de représentativité et de participation des OSC dans les différents cadres de concertation de l'Assemblé Nationale augmente 1.2.3 Nombre d'engagements mis en œuvre par le Gouvernement sous l'impulsion des OSC augmente 1.2.4 Nombre de faitières régionales et nationales et des OSC locales qui participent conjointement au processus de décentralisation et aux processus électoraux s'accroît 1.3.1 Nombre des OSC recevant un soutien financier par des acteurs multiples augmente 1.3.2 Nombre des OSC recevant un soutien financier étatique augmente 1.3.3 Taux des OSC s'autofinançant augmente 1.3.4 Sondage parmi les OSC : leur environnement propice à améliorer pendant la période 2014-2017 ou pas? 1.3.5 Nombre d'invitations reçues / participation des OSC togolaises aux conférences régionaux et internationaux pour présenter des bonnes pratiques de leur implication dans la vie publique au Togo
Actions:
A. Analyse: études, cartographies et recherches
1. Charte de transparence des OSC (UE, faitières nationales et régionales OSC) 2. Suivi d'étude du PASCRENA sur le cadre légale des OSC au Togo et recommandations de réforme (UE, EM, OSC) 3. Suivi de la cartographie des OSC déjà fait par PASCRENA et focus sur les dynamiques entre les OSC aux niveaux locale, régionale et nationale (UE, EM, OSC)
B. Dialogue politique, consultations et facilitation
1. Accompagnement aux activités de plaidoyer des OSC (UE, EM) 2. 'Journées annuelles' de dialogue entre l'UE, les EM et la Société Civile (UE, EM, faitiers OSC, syndicats) (UE, EM)

3. Organisation d'Etats Généraux de la Société Civile Togolaise qui résultera à un plaidoyer auprès les ministères et l'Assemblée Nationale pour un nouveau cadre légal pour la SC (UE, EM, faiseurs OSC)
4. Organisation d'une rencontre-suivi des Etats Généraux de la SC 18 mois après la première rencontre avec la participation des institutions publiques (UE, EM, faiseurs OSC)
5. Accompagnement des OSC pour une autonomie financière plus durable (UE, EM)
6. Appui à la création et l'accompagnement des mécanismes de participation, transparence et redevabilité et leur institutionnalisation au niveau local (OSC, communes, préfectures)
7. Formation en outils de gestion, leadership, élaboration des projets etc.
8. Facilitation des échanges régionaux d'expérience avec pays voisins

B. Financement: appui opérationnel y compris à l'intégration

- Instrument thématique Instrument de financement de la coopération au développement (ICD) – Acteurs Non-Etatiques – Autorités Locales (ANE-AL 2014-2020)
- 11eme Fonds Européens de Développement (FED)
- Instrument Européen pour les Droits De l'Homme (IEDDH)

Priorité 2

- 2.1 L'inclusion des OSC au dialogue national avec les autorités publiques sur les questions sectorielles est renforcé
- 2.2 L'ancrage et la légitimité des OSC aux niveaux local, régional et national sont améliorés
- 2.3 La transparence et la redevabilité des OSC aux niveaux national, régional et local sont améliorées
- 2.4 La quantité et la qualité de fourniture de services des OSC sont améliorées

Indicateur(s)

- 2.1.1 Nombre des OSC qui participe aux comités sectoriels augmentent
- 2.1.2 La quantité et la qualité des rapports des comités sectorielles où les OSC participent s'améliore
- 2.2.1 Nombre de partenariats et de liaisons entre les OSC nationales et régionales avec de petits OSC locales augmente
- 2.2.2 Nombre d'activités communes entre les OSC nationales et régionales avec les petits OSC locales augmente
- 2.2.3 Nombre d'activités nationales et régionales qui incluent l'élément de genre dans leur logique
- 2.3.1 Nombre et distribution de publications de rapports des OSC au niveau locale, régionale et sur les réseaux sociaux augmentent
- 2.3.2 Nombre des OSC adoptant le Charte de Transparence pour les OSC togolais
- 2.3.3. Nombre des OSC adoptant le Code Ethique pour les OSC togolais
- 2.3.4 Nombre d'ateliers de renforcement de capacités sur la transparence de la gestion budgétaire des OSC augmente

- | | |
|--------|--|
| 2.3.5 | Nombre d'audits des OSC augmente |
| 2.3.6 | Un système de vérification de bonne gestion des fonds des OSC est mis en place par les autorités publiques, sous peine de retrait de récépissé |
| 2.3.7. | Nombre de procédures institutionnalisés de participation de la OSC (ancrage dans la loi, des décrets) |
| 2.3.8 | Sondage sur l'amélioration de leur satisfaction avec la participation des OSC |
| 2.4.1 | Nombre des OSC qui participe aux initiatives de fourniture de service augmente |
| 2.4.2 | La qualité de leurs rapports s'améliore |
| 2.4.3 | Nombre de rapports de suivi/évaluation de projets des OSC de fourniture de service augmente |
| 2.4.4 | Nombre des commandes/commissions/marchés publics pour des OSC pour la conduite des analyses, recherches, études ou autres prestations de service (consultations) |

Actions:

A. Analyse: études, cartographies et recherches

1. Appui aux OSC sur la publication et la distribution d'un Charte de Transparence et d'un Code Ethique (UE, EM, OSC)
2. Appui aux OSC sur la production de rapports d'expertise alternatives et le suivi de rapports déjà publiés vers PASCRENA (UE, EM. OSC)
3. Appui auprès des comités quadrilogue et implication de ces comités dans les projets financés par la DUE

B. Dialogue politique, consultations et facilitation

1. Accompagnement aux OSC sur les questions de la rédaction de proposition, le suivi et le monitoring de leurs propres activités et le suivi d'activités et des comptes de l'Etat (UE, EM, OSC)
2. Appui à la construction d'une Maison pour la Société Civile (UE, EM)
3. Accompagnement aux OSC à mieux développer et gérer leurs réseaux d'information concernant les questions de la SC au Togo (UE, EM, OSC)

C. Financement: appui opérationnel y compris à l'intégration

- Instrument thématique ICD – Acteurs Non-Etatiques – Autorités Locales (ANE-AL 2014-2020)
- 11eme FED
- Instrument Européen pour les Droits De l'Homme (IEDDH)

Priorité 3

- | | |
|-----|--|
| 3.1 | Le dialogue et les liens entre les OSC aux niveaux national, régional et local sont renforcés |
| 3.2 | Le dialogue et les liens entre les OSC togolaises et autres OSC aux niveaux régional et international sont améliorés |
| 3.3 | La capacité des OSC sur la formulation des programmes conjoints est améliorée |

3.4 La capacité des OSC de lancer des actions efficaces de plaidoyer est renforcée
Indicateur(s)
3.1.1 Nombre de réunions régulières entre les OSC aux niveaux national, régional et locale augmente
3.1.2 Nombre de plateformes des échanges et de dialogue régulière entre les faitiers des OSC aux niveaux nationale et régionale et les autorités nationales et régionales augmente
3.2.1 Nombre d'alliances des faitiers des OSC togolais au niveau régionale et international
3.2.2 Nombre d'initiatives conjoints des faitiers des OSC togolais avec de faitiers ouest-africains et internationales
3.3.1 Nombre de formulation de programmes/projets qu'ils sont rédigés conjointement par les OSC et les faitiers régionales/nationales
3.4.1 Nombre d'actions de plaidoyer lancés par des OSC conjointement aux institutions publiques
Actions:
A. Analyse: études, cartographies et recherches
1. Suivi des cartographies déjà fait par PASCRENA et recommandations (UE, faitiers SC)
A. Dialogue politique, consultations et facilitation
1. Appui aux OSC de créer, de maintenir et de suivre et d'évaluer de plateformes de dialogues entre eux et avec les institutions publiques aux niveaux locale, régionale et national (UE, EM)
2. Accompagnement des OSC au travers de leurs structures de regroupement géographique ou régional à se spécialiser et à se doter d'outils de planification stratégique (UE, EM, OSC)
3. Appui aux faitières des OSC de créer d'alliances régionales et internationales et de prendre d'initiatives conjoints à ces niveaux (UE, EM, OSC)
4. Facilitation de la participation des OSC aux conférences régionaux sur des thématiques sélectionnés ; faciliter l'échanges sous régional ; appuyer le réseautage sous régional.
5. Renforcement de capacités des OSC au plaidoyer, spécialement aux sujets suggérées par les derniers travaux du CADERTD (suivi de politiques publiques, décentralisation, réconciliation nationale, justice, foncier) (UE, EM)
B. Financement: appui opérationnel y compris à l'intégration
<ul style="list-style-type: none"> • Instrument thématique ICD - Acteurs Non-Etatiques – Autorités Locales (ANE-AL 2014-2020) • 11eme FED • Instrument Européen pour les Droits De l'Homme (IEDDH)

5 TABLEAU DE BORD

Pays: Togo		
Processus		
Domaine	Indicateur	Réalisation
Participation des Etats membres à l'élaboration de la feuille de route	Les Etats membres présents dans le pays participent activement / ont fait des contributions substantielles à l'élaboration de la feuille de route	UE, EM
Consultation de la société civile locale	La feuille de route a été élaborée sur la base de consultations d'une vaste gamme d'OSC locales en respectant le principe de l'accès à l'information, moyennant préavis suffisant et des dispositions claires pour le retour d'information et le suivi.	OSC
Consultation des experts aux institutions publiques	La feuille de route a été élaborée sur la base de consultations d'une gamme des experts de la société civile au niveau ministériel	Institutions publiques (MPDAT, MATDCL, MDH)
Outcome		
Priorité	Indicateur	Realisation
1.1 Le cadre juridique régissant les OSC togolaises est mis à jour et amélioré	1.1.1 Nouvelles loi et réglementation régissant la vie associative existantes et adaptées au contexte togolais 1.1.2 Nombre d'OSC connaissant et appliquant le dispositif du cadre légal augmenté 1.1.3 Nombre de récépissé d'OSC augmenté	Actuellement, ancien loi 1901, resp. UE, EM, OSC Actuellement limité, resp. UE, EM, faitiers SC Actuellement limité/moyen, resp. faitiers SC
1.2 La coopération et la confiance entre les OSC et les institutions publiques sont renforcées	1.2.1 Nombre de cadres de coopérations efficaces entre les OSC et les institutions publiques s'améliore 1.2.2 Taux de représentativité et de participation des OSC	Actuellement très limité, resp. UE, EM, OSC Actuellement très limité, resp. faitiers OSC, OSC,

	dans les différents cadres de concertation de l'Assemblé Nationale augmente	Comités AN	
1.2.3	Nombre d'engagements mis en œuvre par le Gouvernement sous l'impulsion des OSC augmente	Actuellement très limité/quasi-inexistante, resp. faitiers OSC	
1.2.4	Nombre de faitières régionales et nationales et des OSC locales qui participent conjointement au processus de décentralisation et aux processus électoraux s'accroît	Actuellement limité, resp. UE, EM, faitiers OSC, OSC	
1.3	La viabilité financière des OSC est améliorée	<p>1.3.1 Nombre des OSC recevant un soutien financier par des acteurs multiples augmente</p> <p>1.3.2 Nombre des OSC recevant un soutien financier étatique augmente</p> <p>1.3.3 Taux des OSC s'autofinancant augmente</p> <p>1.3.4 Sondage parmi les OSC : leur environnement propice à améliorer pendant la période 2014-2017 ou pas?</p> <p>1.3.5 Nombre d'invitations reçues / participation des OSC togolaises aux conférences régionaux et internationaux pour présenter des bonnes pratiques de leur implication dans la vie publique au Togo</p>	<p>Actuellement limité/moyen, resp. UE, EM, OSC</p> <p>Actuellement limité, resp. faitiers OSC, OSC</p> <p>Actuellement très limité, resp. UE, EM, faitiers OSC, OSC</p> <p>Inexistante, resp. UE, EM, faitiers OSC</p> <p>Actuellement très limité, resp. UE, EM, faitiers OSC</p>
2.1	L'inclusion des OSC au dialogue national	2.1.1 Nombre des OSC qui participe aux comités	Actuellement très limité, resp. UE, EM, institutions

	avec les autorités publiques sur les questions sectorielles est renforcé	2.1.2	sectoriels augmentent La quantité et la qualité des rapports des comités sectorielles où les OSC participent s'améliore	publiques, faitiers OSC Actuellement limité, resp. faitiers OSC, OSC
2.2	L'ancrage et la légitimité des OSC aux niveaux local, régional et national sont améliorés	2.2.1 2.2.2 2.2.3	Nombre de partenariats et de liaisons entre les OSC nationales et régionales avec de petits OSC locales augmente Nombre d'activités communes entre les OSC nationales et régionales avec les petits OSC locales augmente Nombre d'activités nationales et régionales qui incluent l'élément de genre dans leur logique	Actuellement très limité, resp. faitiers OSC, OSC Actuellement très limité, resp. faitiers OSC, OSC Actuellement très limité, resp. faitiers OSC, OSC
2.3	La transparence et la redevabilité des OSC aux niveaux national, régional et local sont améliorées	2.3.1 2.3.2 2.3.3. 2.3.4 2.3.5 2.3.6	Nombre et distribution de publications de rapports des OSC au niveau locale, régionale et sur les réseaux sociaux augmentent Nombre des OSC adoptant le Charte de Transparence pour les OSC togolais Nombre des OSC adoptant le Code Ethique pour les OSC togolais Nombre d'ateliers de renforcement de capacités sur la transparence de la gestion budgétaire des OSC augmente Nombre d'audits des OSC augmente Un système de vérification de bonne gestion des	Actuellement limité/moyen/ resp. UE, EM, OSC Actuellement très limité, resp. faitiers OSC, OSC, UE, EM Actuellement très limité, resp. faitiers OSC, OSC, UE, EM Actuellement limité/moyen/ resp. UE, EM, OSC Actuellement moyen/resp. faitiers OSC, OSC Actuellement très limité/resp. faitiers OSC, OSC

		<p>fonds des OSC est mis en place par les autorités publiques, sous peine de retrait de récépissé</p> <p>2.3.7. Nombre de procédures institutionnalisés de participation de la OSC (ancrage dans la loi, des décrets)</p> <p>2.3.8. Sondage sur l'amélioration de leur satisfaction avec la participation des OSC</p>	<p>Actuellement très limité/resp. faitiers UE, EM, faitiers OSC, OSC</p> <p>Actuellement très limité/resp. faitiers UE, EM, faitiers OSC</p>
2.4	La quantité et la qualité de fourniture de services des OSC sont améliorées	<p>2.4.1. Nombre des OSC qui participe aux initiatives de fourniture de service augmente</p> <p>2.4.2. La qualité de leurs rapports s'améliore</p> <p>2.4.3. Nombre de rapports de suivi/évaluation de projets des OSC de fourniture de service augmente</p> <p>2.4.4. Nombre des commandes/commissions/marchés publiques pour des OSC pour la conduite des analyses, recherches, études ou autres prestations de service (consultations)</p>	<p>Actuellement limité/moyen, resp. UE, EM, faitiers OSC, OSC</p> <p>Actuellement limité/moyen, resp. faitiers OSC, OSC</p> <p>Actuellement limité/moyen, resp. faitiers OSC, OSC</p> <p>Actuellement limité/moyen, resp. faitiers OSC, OSC</p>
3.1	Le dialogue et les liens entre les OSC aux niveaux national, régional et local sont renforcés	<p>3.1.1. Nombre de réunions régulières entre les OSC aux niveaux national, régional et locale augmente</p> <p>3.1.2. Nombre de plateformes des échanges et de dialogue régulière entre les faitiers des OSC aux niveaux nationale et régionale et les autorités nationales et régionales</p>	<p>Actuellement limité/moyen, resp. faitiers OSC, OSC</p> <p>Actuellement limité/moyen, resp. faitiers OSC, OSC, UE, EM</p>

		augmente	
3.2	Le dialogue et les liens entre les OSC togolaises et autres OSC aux niveaux régional et international sont améliorés	3.2.1 Nombre d'alliances des faitiers des OSC togolais au niveau régionale et international 3.2.2 Nombre d'initiatives conjoints des faitiers des OSC togolais avec de faitiers ouest-africains et internationales	Actuellement limité, resp. faitiers OSC, OSC, UE, EM Actuellement limité, resp. faitiers OSC, OSC, UE, EM
3.3	La capacité des OSC sur la formulation des programmes conjoints est améliorée	3.3.1 Nombre de formulation de programmes/projets qu'ils sont rédigés conjointement par les OSC et les faitiers régionales/nationales	Actuellement limité, resp. faitiers OSC, OSC
3.4	La capacité des OSC de lancer des actions efficaces de plaidoyer est renforcée	3.4.1 Nombre d'actions de plaidoyer lancés par des OSC conjointement aux institutions publiques	Actuellement limité, resp. faitiers OSC, OSC, UE, EM

Liste d'acronymes

- ACAT: Action de Chrétiens pour l'Abolition de la Torture
- ARCOD-CA: Agence Régionale de Coopération et de Développement de Champagne-Ardenne
- CACIT: Collectif des Associations Contre l'Impunité au Togo
- CDD: Communication pour un Développement Durable
- CNSC: Concertation Nationale de la Société Civile du Togo
- DIPD: Dispositif Institutionnel de gestion de suivi et de l'évaluation des Politiques de Développement
- Due: Délégation de l'Union Européenne
- EAA: Eau et Assainissement pour l'Afrique
- EM: Etats Membres
- FED: Fonds européen de développement
- GF2D: Groupe de réflexion et d'action Femme, Démocratie et Développement
- GIZ: Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
- HAAC: Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication
- IEDDH: Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme
- ITIE: Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives
- LTDH: Ligue Togolaise des Droits de l'Homme
- ODDH: Organisations de Défense des Droits de l'Homme
- OHADA: Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
- ONG: Organisations Non-Gouvernementales
- OSC: Organisations de la Société Civile
- PASCRENA: Programme d'Appui à la Société Civile et la Réconciliation Nationale
- PNUD: Programme des Nations Unis pour le Développement
- PTF: Partenaires Techniques et Financiers
- RADI: Recherche Action pour le Développement Intégré
- SADD: Solidarité et Action pour le Développement Durable
- SCAC: Service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France au Togo
- SCAPE: Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi

SYCED: Synergie Citoyenne pour des élections démocratiques au Togo

UCT: Union des Communes du Togo

UE: Union Européenne

WANEP: West African Network for Peacebuilding

Annexe I

Liste des acteurs qui ont participé/contribué à l'exercice

Collectif des Organisations de la Société Civile de la Région Maritime (COSCREMA)

Concertation Nationale de la Société Civile du Togo (CNSC – Togo)

Confédération Générale des Cadres du Togo (CGCT)

Confédération Nationale des Travailleurs du Togo (CNTT)

Confédération Syndicale des Travailleurs du Togo (CSTT)

Confédération Syndicale Internationale – Afrique

Conseil des ONG et Associations de Développement des Plateaux (COADEP)

Coordination Togolaise des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles (CTOP)

Fédération des ONG au Togo (FONGTO)

Fédération Nationale des Réseaux Régionaux d'ONG et d'Associations de développement du Togo (FNRR-Togo)

Fédération Togolaise des associations de Personnes Handicapées (FETAPH)

Forum des Organisations de Défense des Droits de l'Enfant au Togo (FODDET)

Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ)

Groupe des Syndicats autonomes (GSA)

La Fédération des Organisation de Développement des Savanes (FODES)

Ministère de l'Administration Territoriale de la Décentralisation et des Collectivités Locales (MATDCL)

Ministère de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire (MPDAT)

Ministère des Droits de l'Homme (MDH)

Plateforme Citoyenne Justice et Vérité

Plateforme SIDA

Réseau des ONG dans la Kara (RESOKA)

Réseau des Organisations de Développement de la Région Centrale (RESODERC)

Service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France au Togo (SCAC)

Syndicat National des Journalistes Indépendants du Togo (SYNJIT)

Union des Communes du Togo (UCT)

Union des ONG du Togo (UONGTO)

Union Générale des Syndicats Libres (UGSL)

Union nationale des syndicats indépendants du Togo(UNSIT)

Unité Gestion de Projet PASCRENA

Women in Law and Development in Africa (WILDAF) – Togo

Annexe II

Réunions, entretiens, consultations relatives avec l'exercice

1. Date de réunion : 27 juin 2014, DUE

Objet : Présentation des résultats préliminaires aux Etats Membres de l'UE des réunions avec les acteurs non - étatiques concernant la Feuille de Route de l'UE envers la SC togolaise pour la période 2014-2017

2. Date d'entretien : 25 juin 2014, Ministère de Droits de l'Homme

Objet : Réunion avec Madame Marceline MENSAH PIERUCCI, Directrice de direction de la promotion des DH au ministère des DH

3. Date d'entretien : 24 juin 2014, Ministère de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire

Objet : Réunion avec Monsieur Kondoh KOTA, Division PDLP au MPDAT

4. Date d'entretien : 24 juin 2014, Ministère de l'Administration Territoriale de la Décentralisation et des Collectivités Locales (MATDCL)

Objet : Réunion avec Monsieur Honoré DOGBEVI, Division SC au ministère de l'administration territoriale

5. Date de réunion : 8 mai 2014, DUE

Objet : Priorités/suggestions de représentants syndicats togolais et les Etats Membres sur le Feuille de Route de l'UE

6. Date de réunion : 16 avril 2014, DUE

Objet : Priorités/suggestions de représentants de la SC Togolaise et les Etats Membres sur le Feuille de Route de l'UE

7. Date de réunion : 10 septembre 2013

Objet : Réunion de consultation de la SC sur le document de travail de programmation de la coopération de l'UE avec la SC au Togo